

Le développement durable : issue de secours ou voix sans issue ?

Natacha Gondran



I. Le contexte

Quelques mots sur le développement économique

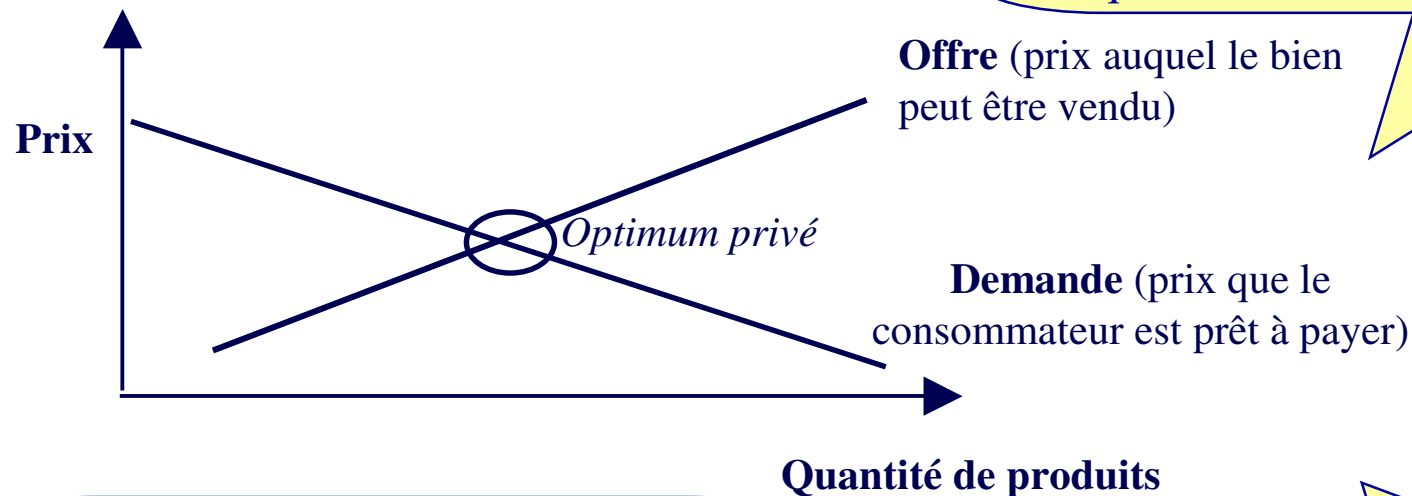
- Terme utilisé après la seconde guerre mondiale, mais idée liée à la révolution industrielle (plan Marshall - 1947)
- "processus par lequel un pays devient capable d'accroître sa richesse de façon durable et autonome, et de la répartir équitablement entre les individus"
- Opposé au sous-développement : "situation où les besoins économiques fondamentaux de l'homme (alimentation, santé, éducation, logements, habillement) ne sont pas satisfaits"
- Un indicateur majeur : le **PIB** (Produit Intérieur Brut) et des politiques basées sur la **croissance** de ce PIB



Hypothèses de base du développement économique

I. Le contexte

- La loi de l'offre et la demande



L'augmentation du prix encourage chaque vendeur à accroître la quantité du bien qu'il offre

Offre (prix auquel le bien peut être vendu)

Demande (prix que le consommateur est prêt à payer)

Maximisation de l'intérêt individuel de chaque agent économique contribue à la maximisation de l'intérêt collectif grâce à la « main invisible » du marché

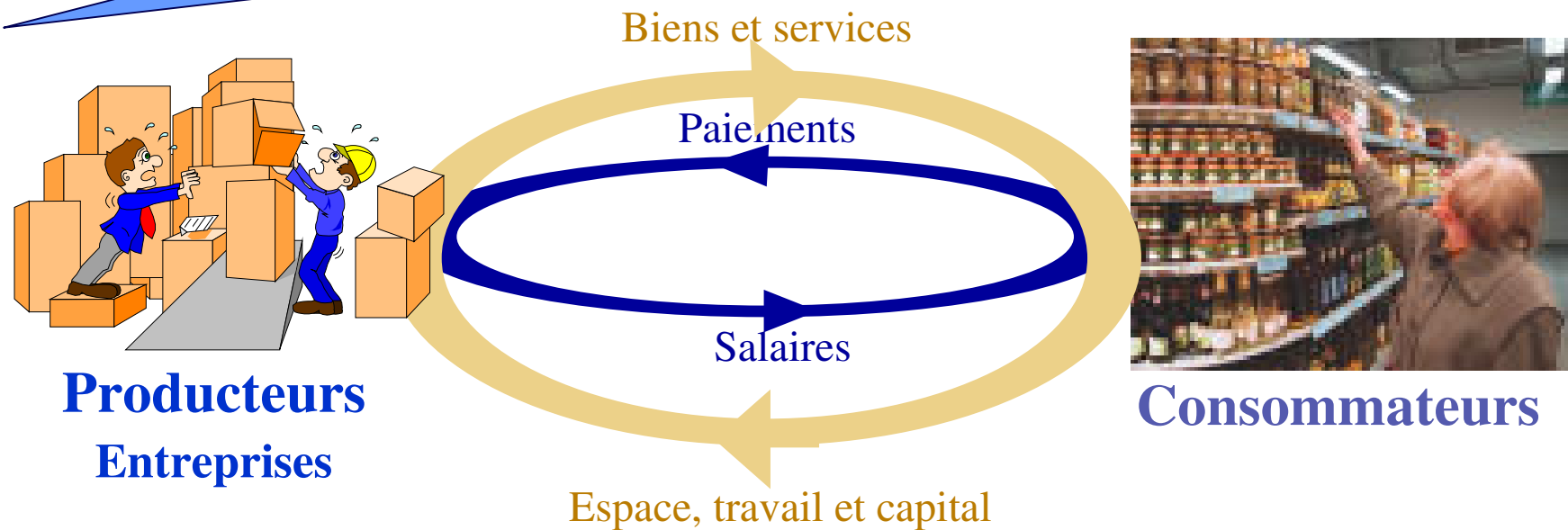
L'acheteur typique désire une quantité croissante d'un bien lorsque son prix baisse



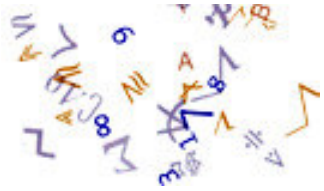
Hypothèses de base du développement économique

I. Le contexte

Le marché est capable de déterminer la valeur d'un bien



Des règles de fonctionnement qui réparentissent les moyens, mais n'évaluent pas les fins !



I. Le contexte

Ce développement ne serait-il donc pas "durable" ?

Une répartition inéquitable des revenus

Inégalités entre les pays et au sein des pays de plus en plus « visibles »

Plus d'un milliard de personnes vivent actuellement avec moins d'un dollar par jour

Maladies, éclatement de la cellule familiale, délinquance et usage de stupéfiants en progression dans beaucoup de pays

Marginalisation, instabilité politique



I. Le contexte

Ce développement ne serait-il donc pas "durable" ?

La dégradation de l'environnement affecte les conditions de vie des générations actuelles et futures :

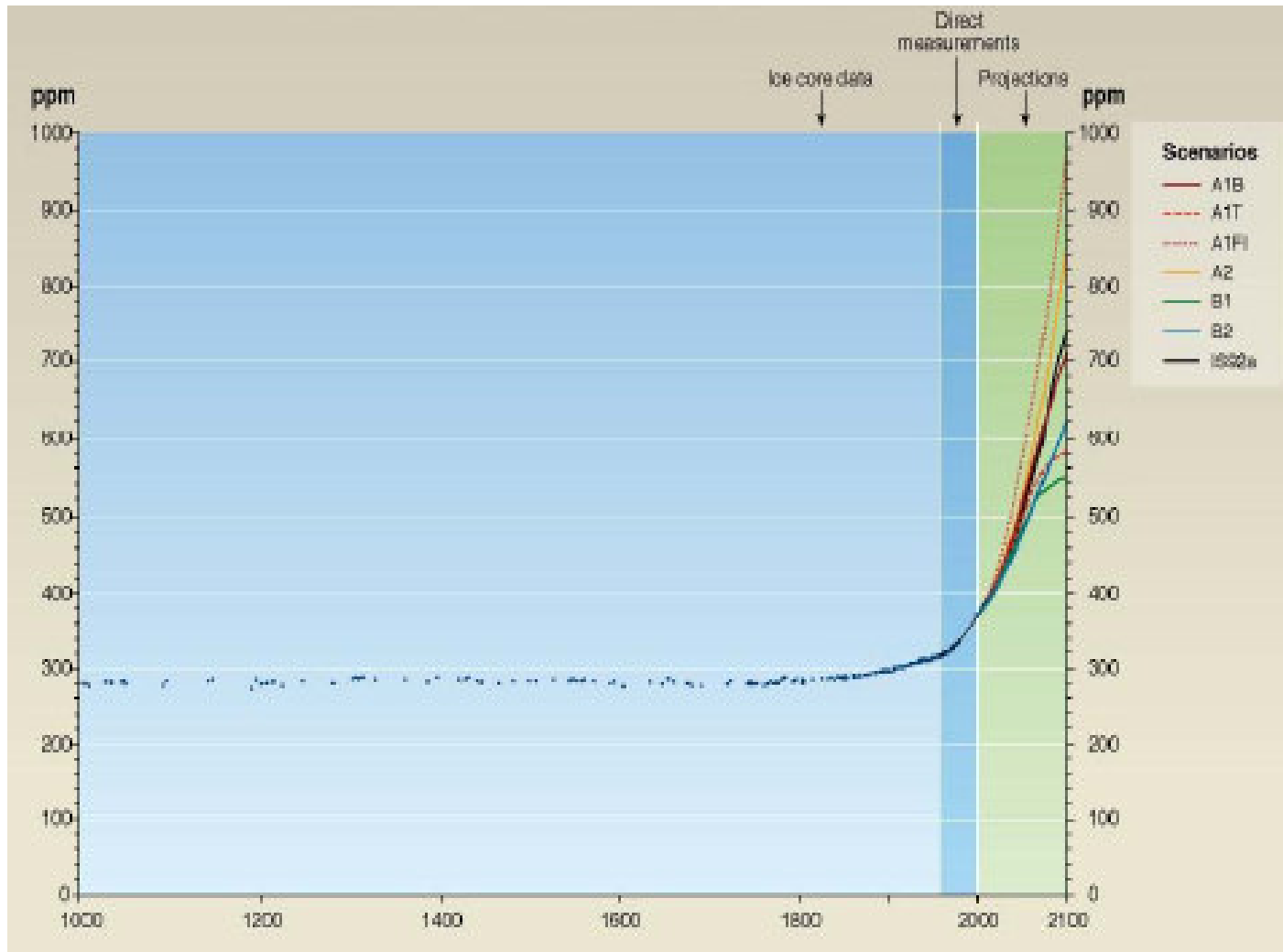
- *Problèmes environnementaux locaux* (qualité de vie impacts sanitaires et économiques, risques technologiques et naturels)
- *Problèmes environnementaux globaux* (effet de serre, épuisement des ressources, etc....)



Ce développement ne serait-il donc pas durable ?

I. Le contexte

Concentrations passées et futures de la concentration en CO₂ de l'atmosphère

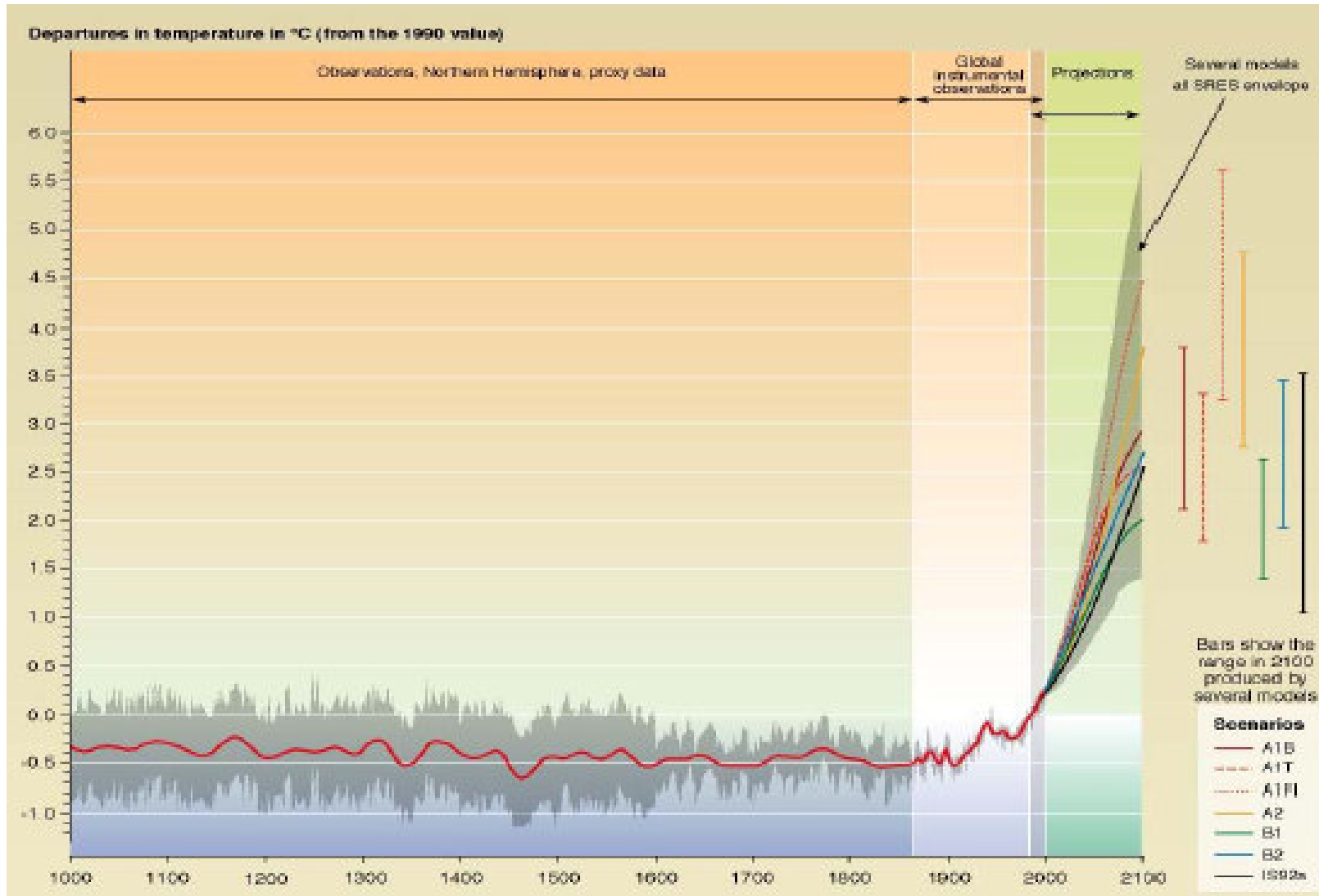




Ce développement ne serait-il donc pas durable ?

I. Le contexte

Variations de la température de la surface terrestre (1000 - 2010)





Ce développement ne serait-il donc pas durable ?

L'effet de serre : projections

I. Le contexte

◆ Menaces pour les populations les plus vulnérables

⇒ Le Sud, première victime

⇒ Augmentation du risque d'accidents climatiques

⇒ Montée des eaux (disparition de terres fertiles, migrations forcées, etc. ?)

⇒ Augmentation des risques sanitaires (paludisme, épidémies de choléra si migrations forcées, etc..) ?

⇒ Sécurité alimentaire en péril (si sécheresse et événements climatiques)

⇒ Conséquences socio-économiques

⇒ Conflits autour de l'eau

◆ Menaces sur les éco-systèmes

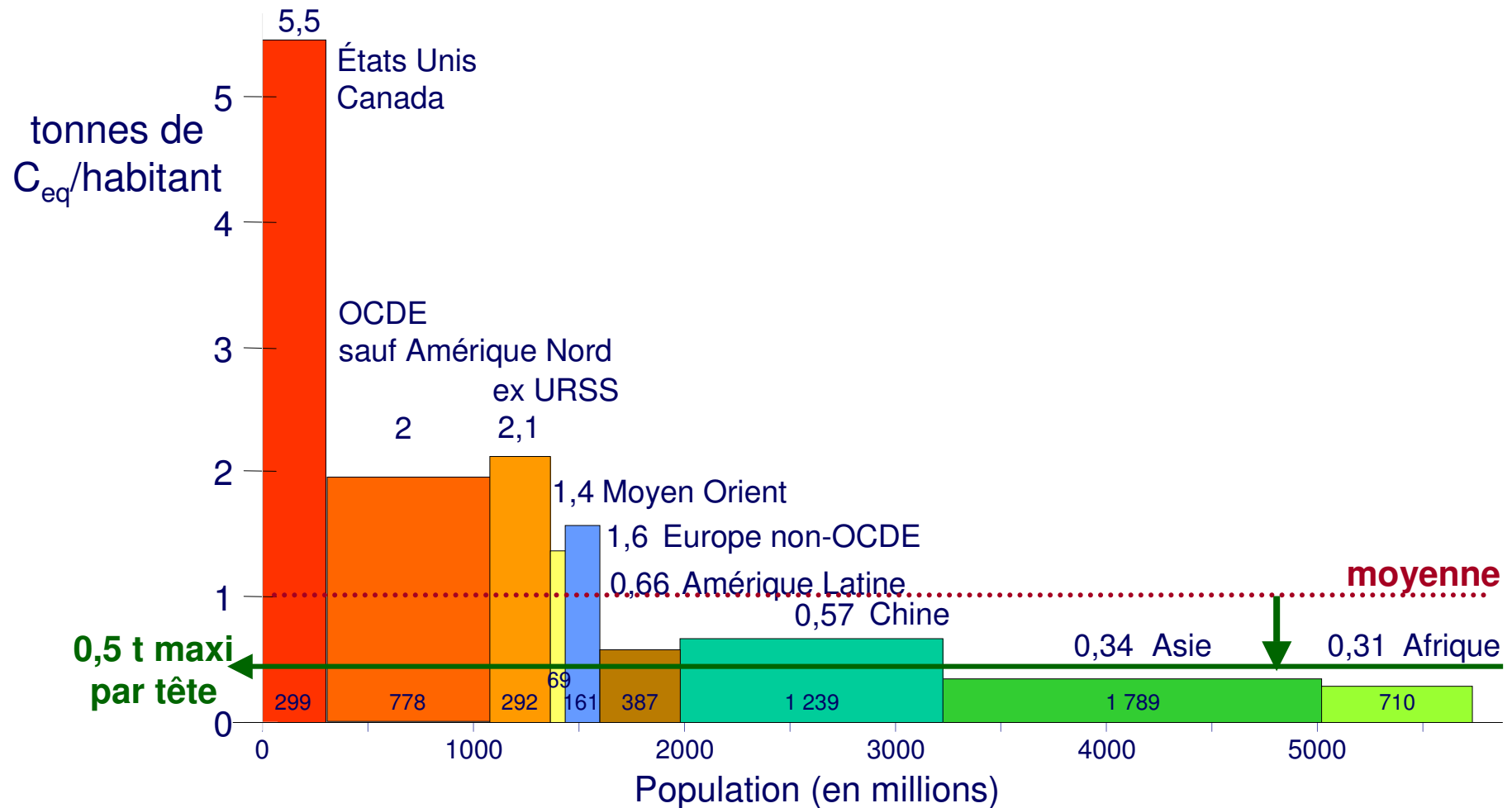
⇒ Fonte des glaciers et calottes glacières

⇒ Biodiversité en danger : modification des écosystèmes terrestres et marins si modification des conditions climatiques, domination de certaines espèces seulement



I. Le contexte

Emissions de CO₂ par tête 1999



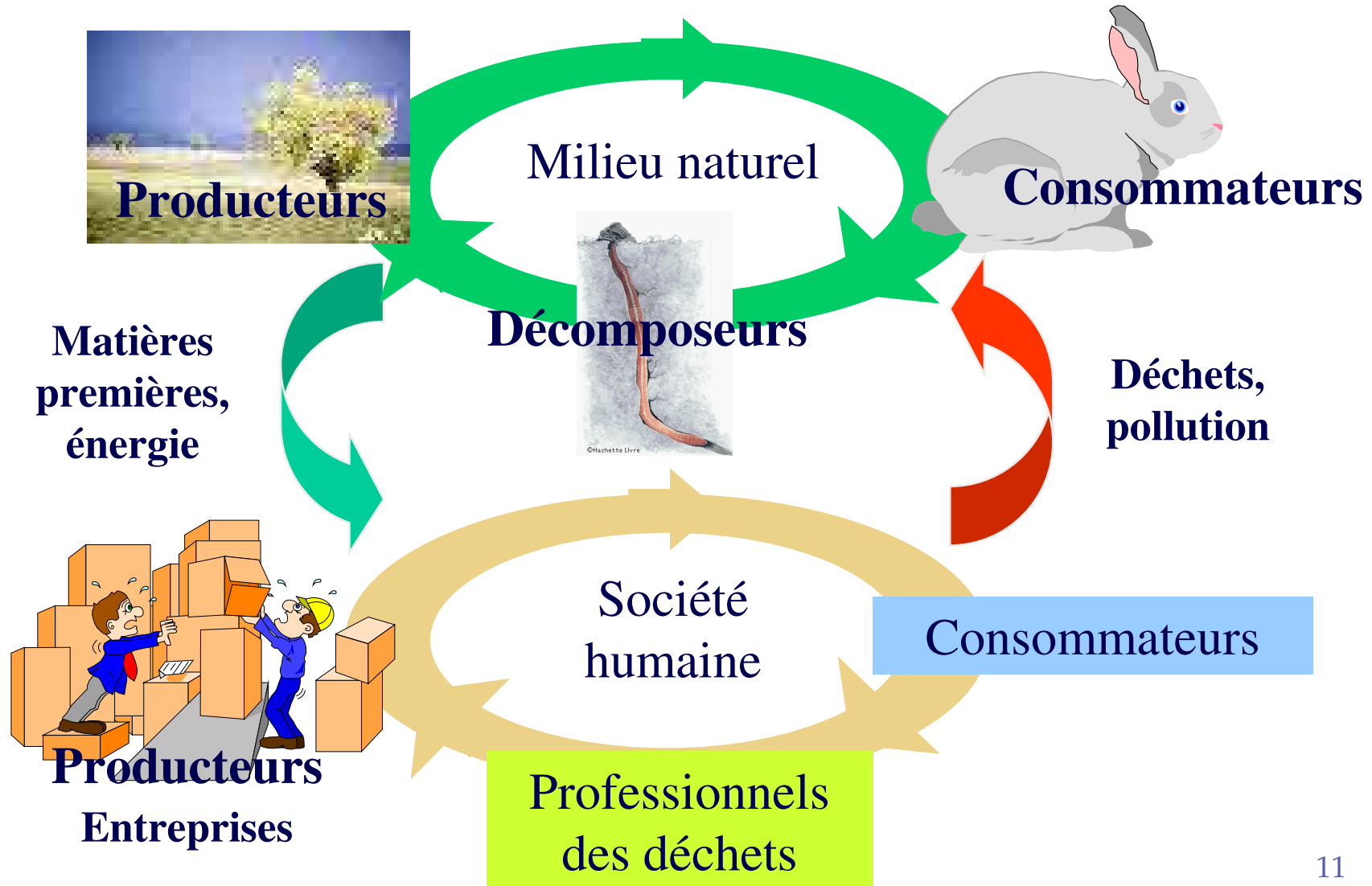
d'après Key World Energy Statistics from the IEA edition 2001

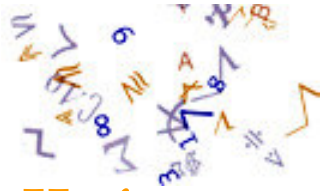
C. Brodhag, <http://www.agora21.org>



I. Le contexte

Des interrelations constantes, un équilibre fragile

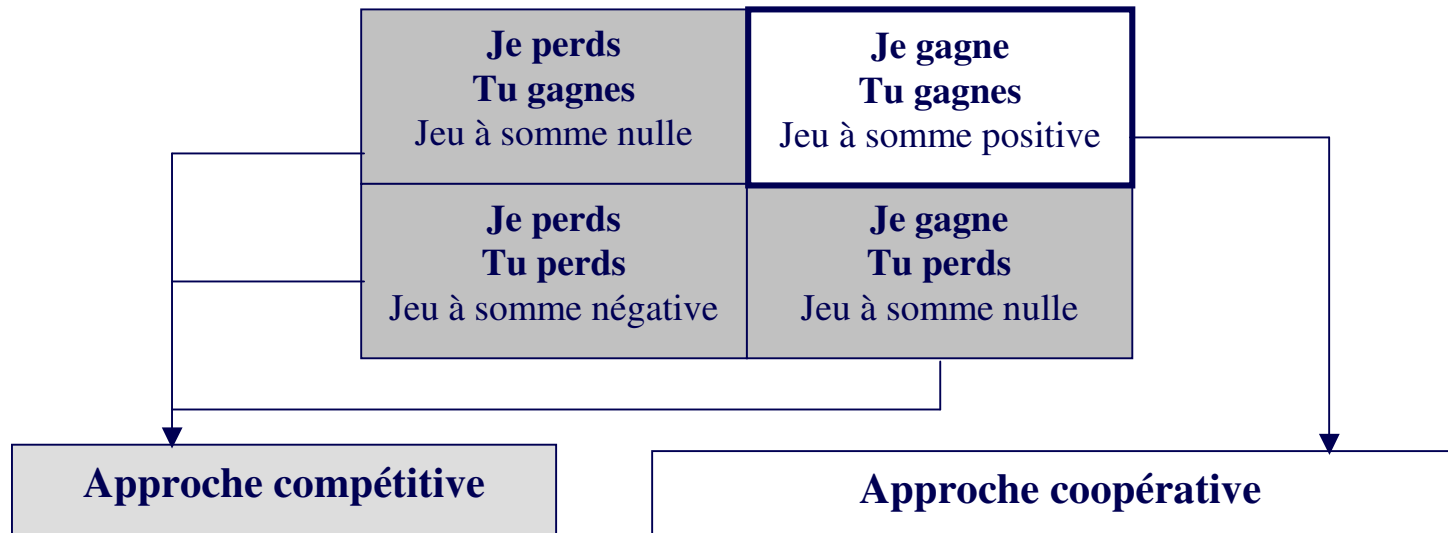




II. émergence

Le développement durable : objet de négociation ?

Deux approches possibles de la négociation,
compétitive & coopérative



1. Reconnaissance d'interdépendances : *prise de conscience des dimensions finies de la Terre (1949-1969)*
+2. Points de vue et intérêts divergents : *la révélation des limites de la croissance (1969-1972)*

Manifestation sous forme de conflits latents ou effectivement révélés :
crise pétrolière, pollutions locales et globales...

Environnement dégradé Economie développée Jeu à somme nulle	Environnement préservé Economie développée Jeu à somme positive
Environnement dégradé Economie sous-développée Jeu à somme négative	Environnement préservé Economie sous-développée Jeu à somme nulle

Approche compétitive

Pas de médiateur

Marchandage
Revendication de valeur

Approche coopérative

3. Choix d'un tiers-médiateur : les Nations Unies (1968)

4. Prénégociation (favoriser la création de valeur)

Première vague (1971 – 1974)
 -Exposé de la problématique : *le rapport Founex (1971)*
 -Formulation des attentes et des intérêts : *la Conférence de Stockholm (1972)*
 -Identification des blocages et des convergences, pistes de travail : *la conférence de Cocoyoc (1974)*

Seconde vague (1983 – 1987) CMED
 -Exposé de la problématique : *constitution de la CMED et mandat des Nations-Unies (1983-84)*
 -Formulation des attentes et des intérêts : *consultation internationale (1984-87)*
 -Identification des blocages et des convergences, pistes de travail : *identification des huit thématiques de travail (1984)*
 -Collecte d'informations pour répondre aux questions soulevées par les problèmes évoqués : *commandes de travail CMED (1984-87)*

5. Négociation

-Discussion afin de déterminer une position acceptable par les différentes parties : *travail de la CMED, rapport BRUNDTLAND (1987)*

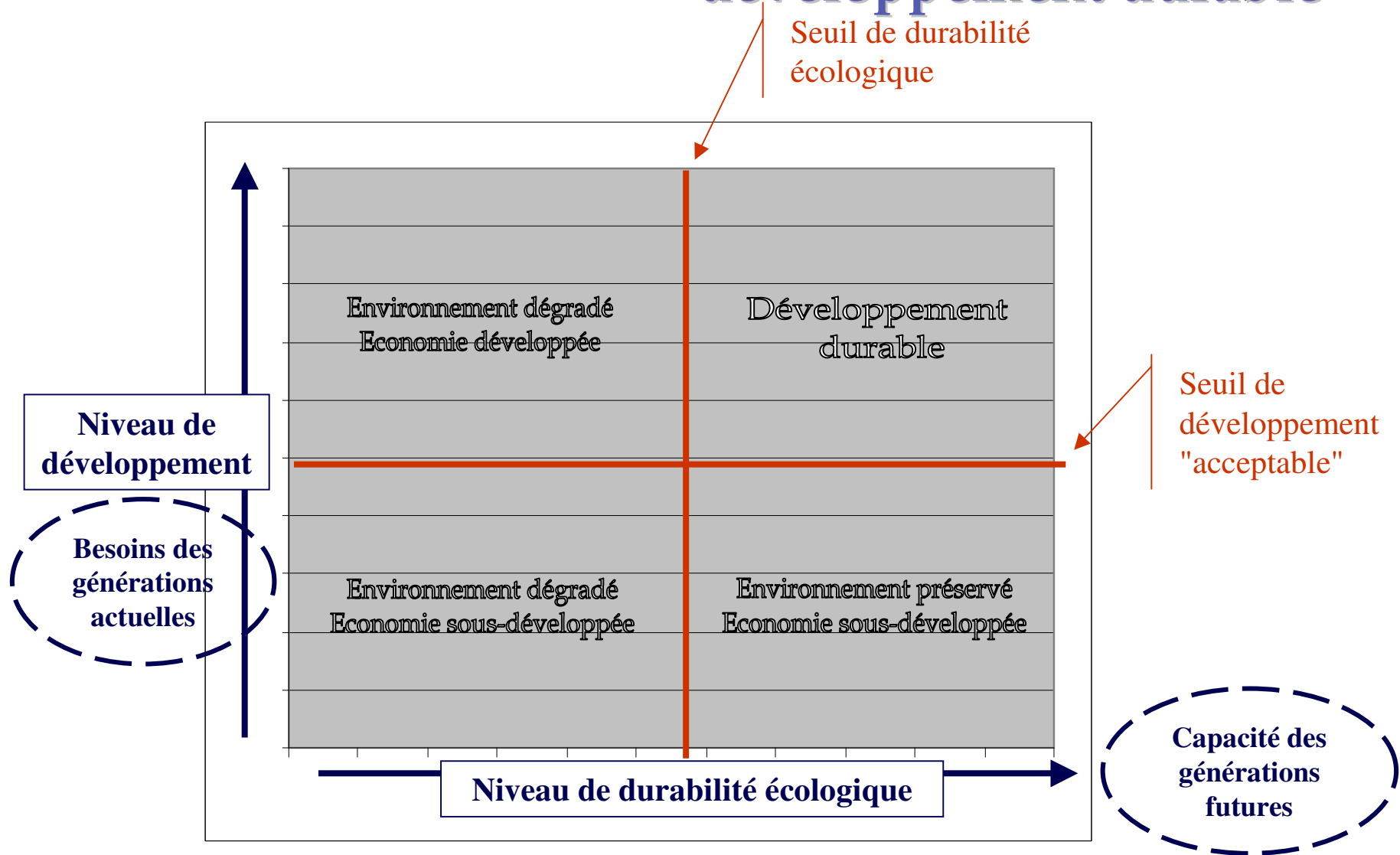
6. Post-négociation

-Mise en œuvre de l'entente : *Agenda 21 (1992)*
 -Contrôle et suivi : *CNUDD (1992)*

Développement durable



Le « dilemme du développement durable »



A. Boutaud. Le développement durable : penser le changement ou changer le pansement ?

Février 2005



L'empreinte écologique

“ Surface de terre et d'eau biologiquement productive qui est nécessaire pour produire les ressources consommées et assimiler les déchets générés par une population donnée ”

(WACKERNAGEL & REES, 1999), WWF

Sol énergétique / Consommations d'énergie fossile

Sol dégradé / Infrastructures (logement, transport, production industrielle et électricité hydraulique)

Terres arables / culture (nourriture, fourrage, fibres, huile, caoutchouc)

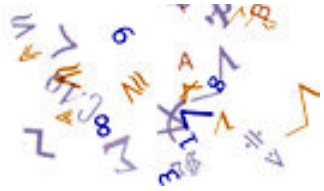
Pâturages / Viande, laine et lait, cuir

Forêts / bois, fibre, charbon de bois

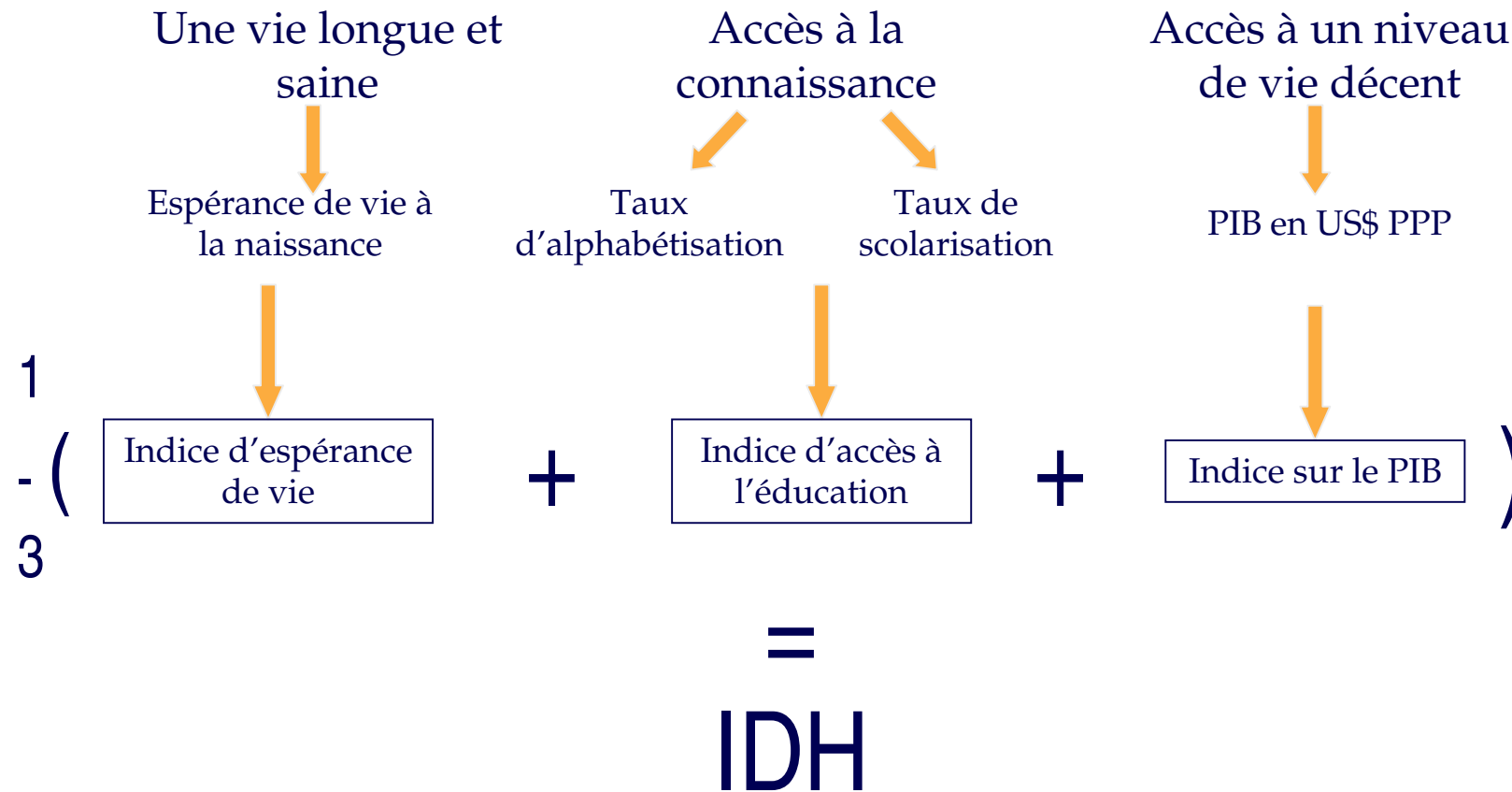
Espaces marins / pêche (eaux douces et marines)

Calculé à partir des données de la FAO (Food & Agriculture Administration)

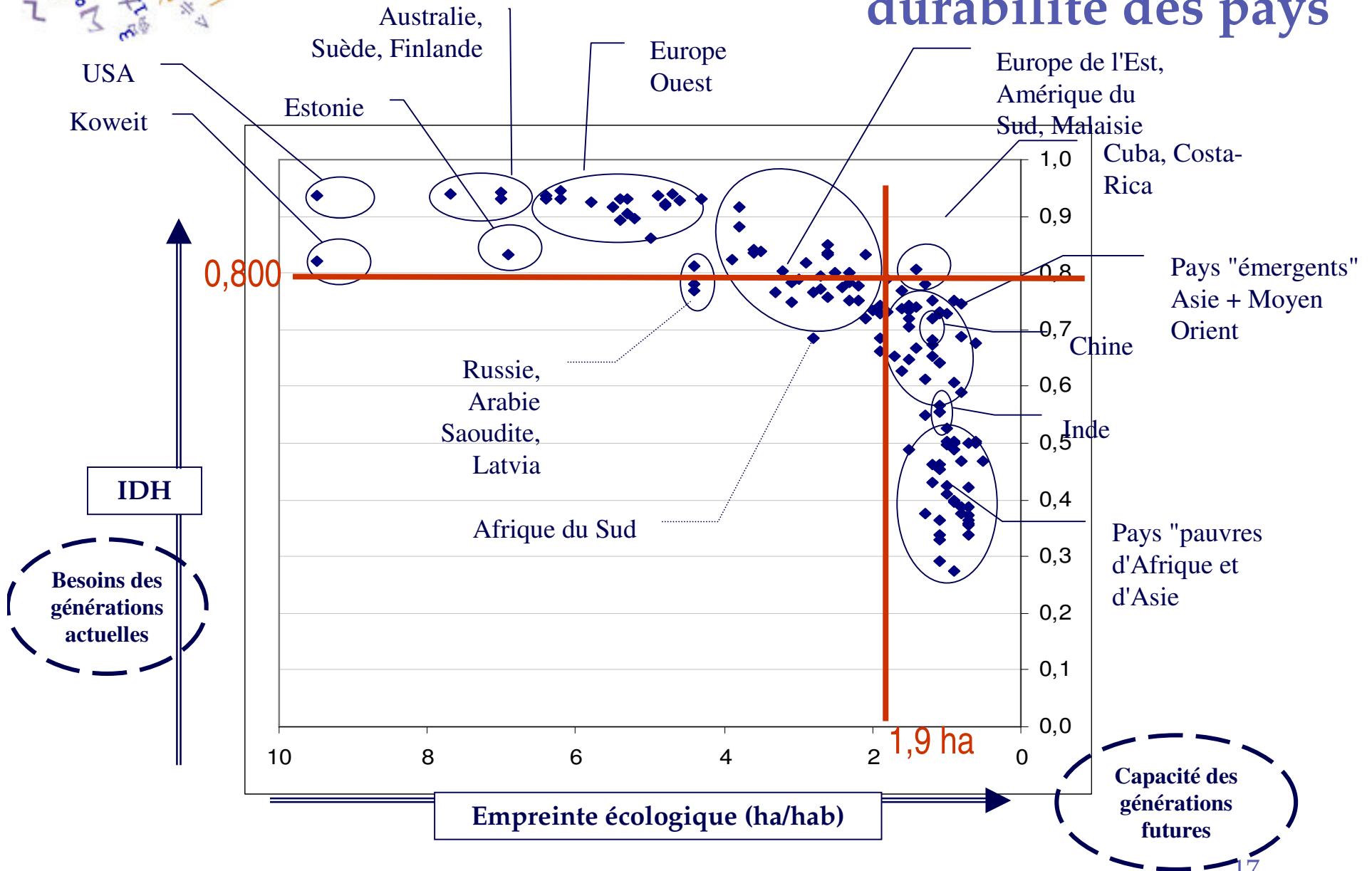
Exprimé en ha / hab



Un indicateur alternatif de développement : l'Indice de Développement Humain



Petit exercice d'évaluation de la durabilité des pays





III. Appropriation

Le développement durable : définitions compétitives ?

<p>Approche libérale</p> <p>Discours : « pas de protection de l'environnement (ni protection sociale) sans une base économique forte »</p> <p>Priorité : économique</p> <p>Visée : court terme</p> <p>Equivalence tableau 17 : conception A soutenabilité faible</p>	<p>Approche consensuelle</p> <p>Discours : « concilier protection de l'environnement, équité sociale et croissance économique »</p> <p>Priorité : selon tendance</p> <p>Visée : moyen terme</p> <p>Equivalence tableau 17 : conception B et C soutenabilité « forte »</p>	<p>Approche écologiste</p> <p>Discours : « pas de pérennité du système humain sans prise en compte des capacités du support écologique »</p> <p>Priorité : écologique</p> <p>Visée : long terme</p> <p>Equivalence tableau 17 : conception D soutenabilité très forte</p>
<p>Soutenabilité (Dobson) :</p> <p>○ : système écologique ◐ : système social ○ : système économique</p>		

A. Boutaud. « Evaluation des politiques des villes en matière de développement durable : quelle méthode de diagnostic pour quel développement durable ? Rapport de DEA. Juillet 2001



Introduction dans la législation Française : Des Principes... mais pas de miracles

III. Appropriation

- Notion de DD introduite pour la première fois dans législation Française par Loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (Loi Barnier)
- Quatre principes censés inspirer la politique de l'environnement
 - ✓ Repris dans le Code de l'environnement (article. L110-1-II de l'Ordonnance n° 2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement)
 - ✓ Repris en partie dans la LOI constitutionnelle no 2005-205 du 1er mars 2005 relative à la Charte de l'environnement ayant modifié la Constitution du 4 octobre 1958



III. Appropriation

Introduction dans la législation Française : Principe pollueur-payeur

- ✓ *Les frais résultant des mesures de prévention, de réduction de la pollution et de lutte contre celle-ci doivent être supportés par le pollueur (Code de l'environnement (article. L110-1-II))*
- ✓ *Art. 4. - Toute personne doit **contribuer à la réparation des dommages** qu'elle cause à l'environnement, dans les conditions définies par la loi (Charte de l'environnement)*
- ✓ Adopté par l'OCDE dès 1972
- ✓ Montant des taxes nettement inférieur au montant des dommages.
 - ✓ Certaines études établissent un facteur 10 entre coût de la dépollution et montant de la taxe et un facteur 100 dans le cas du coût du dommage à l'environnement (source : aida.ineris.fr)
 - ✓ Combien coûte un paysage ? De l'air pur ? Une rivière propre ? Une vie humaine ?



III. Appropriation

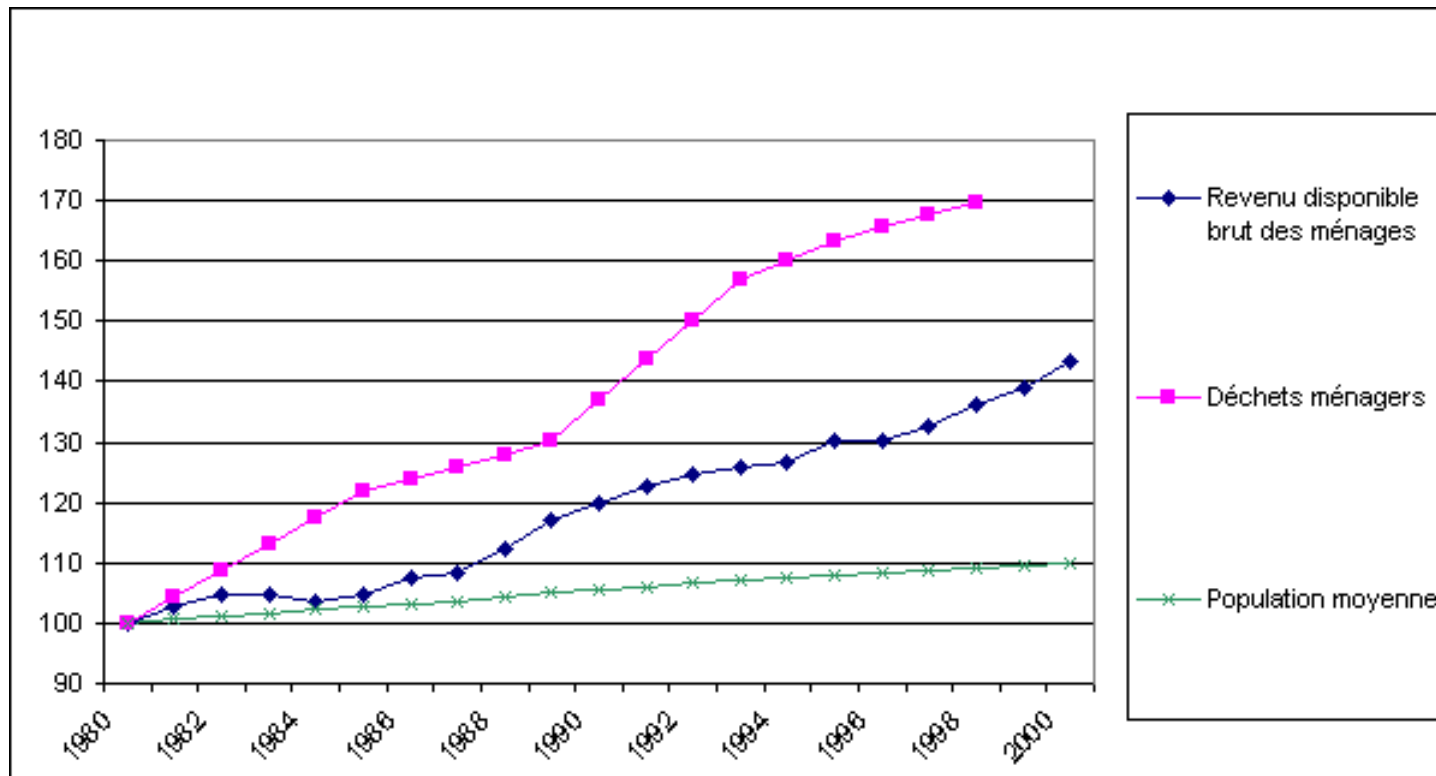
Principes généraux Principe d'action préventive

- *Il convient de prévenir et de corriger « par priorité à la source », les atteintes à l'environnement, en utilisant les meilleures techniques disponibles, à un coût économiquement acceptable. Code de l'environnement (article. L110-1-II)*
- *Art. 3. - Toute personne doit, dans les conditions définies par la loi, **prévenir les atteintes** qu'elle est susceptible de porter à l'environnement ou, à défaut, en limiter les conséquences. (Charte de l'environnement)*
- Intégré dans la réglementation européenne et française dès 1975 (Loi sur les déchets)



III. Appropriation

Principes généraux Principe d'action préventive ?



La production de déchets s'accroît 2 fois plus vite que le revenu des ménages.
Les emballages représentent 40 % du poids des déchets.

Source : INSEE-Comptes de la Nation, ADEME,
<http://www.ifen.fr/idd2002/chiffres/index.htm>



III. Appropriation

Des Principes... mais pas de miracles Principe de participation

- *«Chacun a **accès** aux informations relatives à l'environnement, y compris celles relatives aux substances et activités dangereuses, et selon **lequel le public est associé** au processus d'élaboration des projets ayant une incidence importante sur l'environnement ou l'aménagement du territoire.»* Code de l'environnement (article. L110-1-II)
 - *Art. 7. - Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, **d'accéder aux informations relatives à l'environnement** détenues par les autorités publiques et de **participer à l'élaboration des décisions publiques** ayant une incidence sur l'environnement.* (Charte pour l'environnement)
- ⇒ Procédures d'enquêtes publiques,
- ⇒ Mais pas de réelle culture de la concertation en France
- ⇒ Quid de la participation des générations futures ?



III. Appropriation

Des Principes... mais pas de miracles Principe de précaution

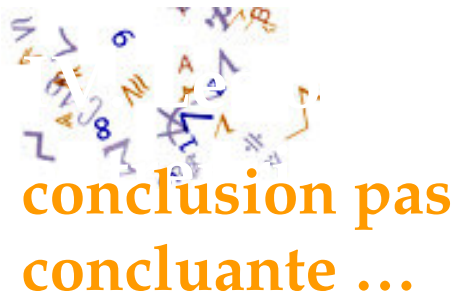
- « *L'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifique et technique du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un **risque de dommages graves et irréversibles** à l'environnement à un coût économiquement acceptable* » (Code de l'environnement, article. L110-1-II)
 - « *Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de **manière grave et irréversible** l'environnement, les autorités publiques veillent, par **application du principe de précaution** et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en oeuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage.* » (Charte pour l'environnement)
- ⇒ Inversion de la charge de la preuve : développement de la recherche sur les impacts potentiels des produits mis sur le marché
- ⇒ Nombreuses levées de bouclier contre l'introduction de ce principe de la part des industriels et Académie des Sciences



III. Appropriation


Une approche parmi d'autres L'approche Negawatts

1. Sobriété : "faire les bonnes choses",
 - ✓ supprimer les gaspillages coûteux inutiles à tous les niveaux de **l'organisation** de la société
 - ✓ Ex. : Améliorer l'organisation (dans le temps et l'espace) pour réduire les transports (de personnes, biens et énergie), limiter les pertes et dépenses énergétiques et de matières premières inutiles, etc..
2. Efficacité : "faire bien les choses",
 - ✓ Optimiser les rendements des appareils existants
 - ✓ Choisir les équipements en fonction de leur consommations (énergie et MP) : penser au "couple investissement + fonctionnement"
3. Renouvelables : utiliser en priorité des sources d'énergies renouvelables
 - ✓ Ressource inépuisable (réduction de la dépendance à l'augmentation des coûts de l'énergie)
 - ✓ Production décentralisée (augmente l'autonomie)



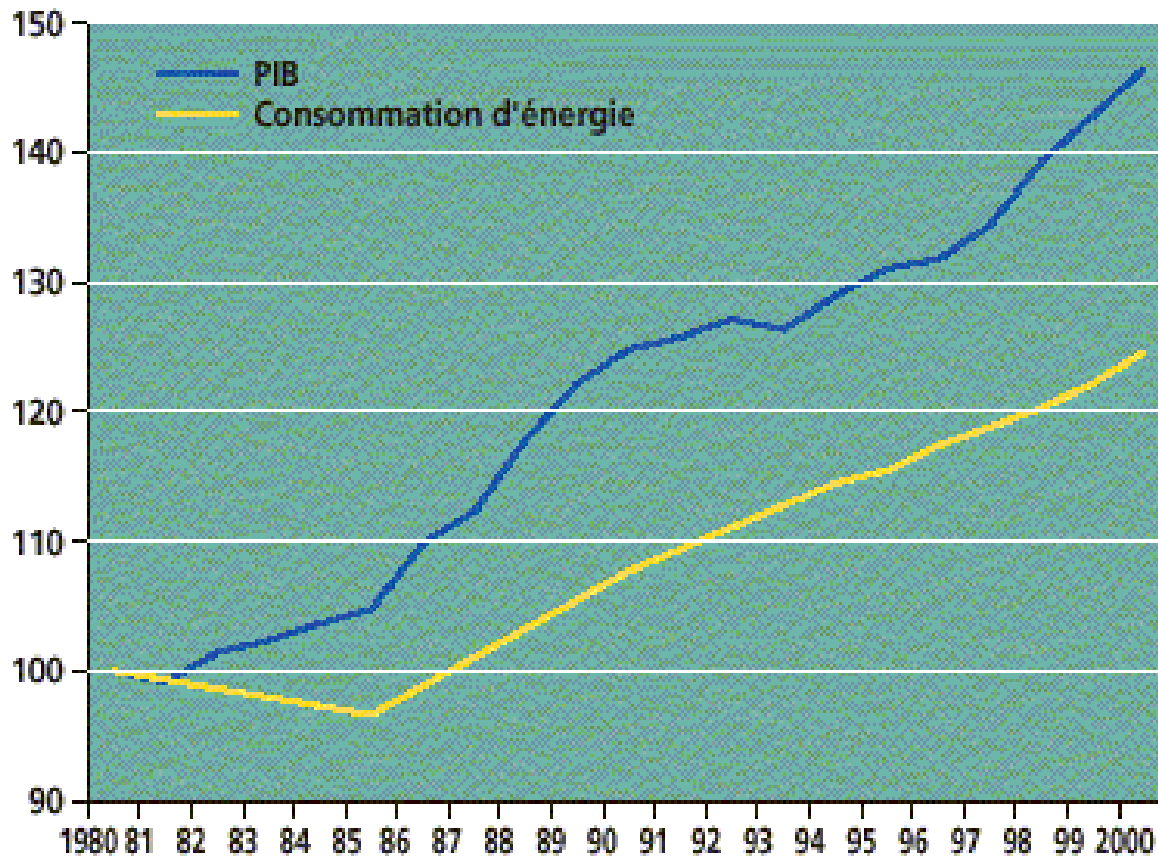
Des effets que l'on ne maîtrise pas toujours

- Un intérêt affiché par tous pour la pérennité de "la planète" (ou plutôt de sa capacité à permettre à l'Homme de continuer à l'habiter dans de bonnes conditions)
- Une volonté commune : Essayer de transformer les menaces en opportunités
- Mais des solutions dont on ne connaît pas tous les effets secondaires :
 - ✓ **effets de communication** : utilisation de l'image positive de l'environnement sans modifications concrètes du mode de fonctionnement
 - ✓ **effet rebond** : augmentation de l'utilisation d'un bien ou d'un service consécutive à l'amélioration de son éco-efficacité (qui induit un coût de fonctionnement plus faible)


**conclusion pas
concluante ...**

Vers un découplage entre croissance économique et augmentation des prélèvements de ressources ?

Indice 100 en 1980



Indice calculé sur la base de la consommation d'énergie corrigée du climat en France (unité millions de tonnes équivalent pétrole) et du PIB en milliards de Francs constants de 2000.

Source : ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie (DGEMP-Observatoire de l'énergie), INSEE (Comptes de la nation).

<http://www.ifen.fr/idd2002/axe1.htm>



conclusion pas
concluante ...

Un concept qui soulève plus de questions
qu'il n'apporte de réponses

